

Le Bulletin de Saint-Paul



Août 2023 - n° 73

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : accueil@mairie-stpaul87
infos@mairie-stpaul87

Site internet : <https://mairie-stpaul87.fr>

Facebook : *Mairie Saint Paul, en Limousin (facebook.com)*

Application CityAll : *Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan*

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h / Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoint : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO**
reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
Tél. : 05 55 08 14 15

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 11h30
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

Tél. : 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance

Animatrice : Carolina POUPON

Permanence à la mairie les mardis de 15h à 19h.

Tél. : 05 55 09 71 25

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.

Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnobl.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul

Tél. : 05 55 00 46 64

Lundi	9h-11h45
Mardi	Fermé
Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h15
Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15

SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol

Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

SIAEP (service de l'eau) :

ZA de la Forêt - 87400 La Geneytouse

Tél. : 05 55 09 37 96

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.

Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque@mairie-stpaul87

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :

Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :

Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnobl.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnobl.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-nobl.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnobl.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard

Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnobl.fr

Site internet : www.tourisme-nobl.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 11

Travaux

p. 12 à 13

SIAEP des Allois

p. 14

Lutte contre les pesticides dans l'eau potable

p. 15

Informations sur le tri

p. 16

Urbanisme

p. 17

PLU

p. 18

Photovoltaïque

p. 18

Emplois occasionnels

p. 18

Diplôme secrétaire de mairie

p. 19

Espace Aqua'Noblat

p. 19

Conseil Municipal des Enfants

p. 20

La Vie de la Commune

p. 20 à 25

Du côté de l'école

p. 26

Jeux inter-villages

p. 26

Commémorations

p. 27

Ateliers seniors

p. 27

Jeux et papotages

p. 27

Accompagnement numérique

p. 27

Agenda 2nd semestre 2023

p. 28

Nouveau

p. 29

Histoire

p. 30 à 31

Le Bulletin
de Saint-Paul

Août 2023 - n° 73

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Nous voici arrivés à la moitié de l'été, et même si nous sommes pour l'instant épargnés au regard d'autres régions, canicule et sécheresse font partie de nos préoccupations.

La canicule nous impose une vigilance pour les plus âgés et les plus fragiles, notamment ceux qui sont seuls et loin de leur famille. J'invite chacun d'entre vous à prendre sa part, et à nous alerter si un danger apparaissait pour l'une de vos connaissances.

La sécheresse nous impose la sagesse quant à l'utilisation de l'eau, là aussi chacun doit prendre sa part pour mettre en place des mesures de diminution de la consommation.

La gestion de l'usage de l'eau n'est hélas pas le seul défi auquel nous faisons face : défi climatique, énergétique, environnemental, économique et social... tous sont complexes et étroitement liés, nourris par un système souvent bien peu compatible avec l'avenir de l'humanité. Certains préfèrent les nier, c'est plus facile d'évacuer les problèmes et alimenter la paranoïa du populisme, mais les communes sont en première ligne pour relever tous ces défis, avec des évolutions législatives incessantes, des injonctions souvent contradictoires, et des moyens de plus en plus contraints à mesure que l'Etat se désengage. Nous devons penser nos projets avec prudence et parfois différemment, à l'aune d'un avenir plus flou. Ils sont réalisés après recherche de subventions. Mais sachez que nous sommes toujours aussi motivés pour poursuivre nos engagements, et vous pourrez constater au fil des pages que notre commune avance et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif. Toutes les actions engagées le sont dans ce sens, avec pour seul but la préservation de notre cadre de vie et le bien-être de tous.

C'est également dans ce sens que continue le travail de révision du PLU ; chacun de vous a pu participer à la première réunion publique et peut continuer à déposer remarques et suggestions dans la boîte à idées mise à disposition à la mairie. Cette démarche est très importante, puisqu'elle va dessiner l'avenir de la commune pour les prochaines années, en termes de constructions et de développement. Elle nous interroge sur ce que nous voulons pour notre territoire. Et ce ne sont pas que des mots, puisque plusieurs projets d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïques, sont à l'étude sur notre commune. Parfois ils complètent et confortent une agriculture, parfois moins, en contradiction même avec la notion de souveraineté alimentaire et la politique de développement des circuits courts que nous menons depuis plusieurs années. Nous en reparlerons dans ce bulletin.

Ce premier semestre a été également riche en événements festifs, sportifs et culturels grâce à l'implication de nos nombreuses associations, dont je voudrais remercier une fois de plus tous les responsables et les bénévoles. Vous pourrez les rencontrer, ainsi que les professionnels de notre commune lors du forum bientôt organisé par l'association des commerçants et artisans de Saint-Paul. Nous sommes aussi très fiers d'accueillir le concours départemental de labour le 2 septembre, dans le cadre d'une grande Fête de l'Agriculture.

En cette fin d'année scolaire, nous nous réjouissons aussi de la bonne santé de notre école, merci aux enseignants pour leur dynamisme, et à tous les acteurs du périscolaire pour leur implication. Je voudrais également féliciter tous nos jeunes qui ont réussi leurs examens cette année.

Pour terminer, et pour que nous puissions tous passer un bel été, je fais appel au civisme de chacun, afin de respecter les règles de vie collective, de respecter ses voisins, pour que tout le monde cohabite paisiblement.

Bel été à tous !

Josiane Rouchut

Margot Delsuc et Juliette Vedrenne Championnes de judo

Elles ont le même âge, elles habitent Saint-Paul, elles vont au collège à Saint-Léonard, et elles se sont brillamment distinguées lors de la coupe de France de Judo cette année en catégorie minimes.

Elles, ce sont d'une part Margot Delsuc, championne de France individuelle en moins de 44 kg et d'autre part Juliette Vedrenne, qui, si elle n'est pas montée sur le podium dans sa catégorie des moins de 52 kg, remporte avec Margot la médaille de bronze de la coupe de France des départements par équipes.



Margot

Pour Margot, le judo, c'est déjà une longue histoire... qui a débuté en 2012 avec les Jeux Olympiques de Londres. Cette année-là, elle a 3 ans, et c'est sur son canapé qu'elle découvre le judo, en regardant les épreuves olympiques

avec son papa. Et ça lui plaît ! Dès la rentrée, ses parents l'inscrivent au club de judo d'Eyjeaux. Elle y reste plusieurs années, elle progresse vite... Mais c'est un petit club, et bientôt, elle n'a plus vraiment d'adversaire. C'est alors que l'année où elle devient benjamine, elle rejoint le Racing Limousin Judo à Limoges.

Pour Juliette, l'histoire aurait pu ne pas commencer. Petite, elle faisait de la gymnastique, de la baby-gym à Saint-Léonard. Un jour, elle va chercher une de ses copines à son cours de judo, et... ça ne lui plaît pas du tout ! Un peu plus tard, elle fera quand même un essai sur le tatami, et là, c'est parti !



Juliette

A 4 ans, cela s'appelle du micro-judo, mais les filles découvrent déjà la compétition : elles participent à des tournois, organisés sur la journée, et l'objectif est de renverser son adversaire, pour « lui faire un câlin »... vocabulaire loin de la niaque qu'on peut voir dans leurs yeux dans les combats aujourd'hui...

Juliette est toujours licenciée au club de Saint-Léonard, mais elle s'entraîne également avec le Pôle Espoirs le mardi et jeudi. Elle a actuellement 4 entraînements par semaine. Margot s'entraîne 2 fois par semaine au Racing et une fois au Pôle, 3 séances de 2h.

Cet engagement dans le sport, cette envie de réussir, elles l'ont également toutes les deux dans leur parcours scolaire. Dans ce domaine aussi, elles cartonnent ! Avec un an d'avance, Juliette vient d'avoir son brevet avec une mention TB. En septembre, elle va intégrer le Pôle Espoirs, elle sera interne au lycée Renoir à Limoges. Margot intègre aussi le Pôle, mais elle préfère terminer son parcours de collège avec ses copains et copines, au collège de Saint-Léonard. Elle intégrera complètement le Pôle à la rentrée prochaine, en seconde.



Margot championne de France

déjà deux ans dans la catégorie...

C'est ce qu'a vécu cette année un autre judoka de Saint-Paul, Aurélien Marie-Françoise, qui intégrera lui aussi le Pôle Espoirs à la rentrée de septembre. Pour lui, cette saison en première année de cadet a été plus ardue, avec des adversaires expérimentés ! Malgré cela, il a réussi à se qualifier pour la coupe de France Espoirs ... une belle entrée en matière dans la catégorie !

Ce qui frappe chez ces jeunes dès les premiers échanges, c'est un sentiment de force mentale, de sérénité : elles savent ce qu'elles veulent, et elles se donnent les moyens d'y parvenir. Margot dit que le judo lui apporte de vraies valeurs comme le courage, l'amitié...

Elles savent aussi qu'elles peuvent compter sur le soutien indéfectible de leur club, et surtout de leurs parents, pour qui c'est aussi un réel engagement. D'abord investissement financier avec le matériel et les transports (à ce niveau, on peut aller loin pour les compétitions !) mais aussi un investissement auprès de leurs filles dans les tournois : Un combat, c'est un combat, et « c'est parfois dur de voir qu'en face, l'autre n'a qu'un but, c'est démolir votre fille »... Dur aussi pour les parents de se faire réprimander pour avoir fait une haie d'honneur un peu trop bruyante à leurs championnes de filles !

Il se noue ainsi de vrais liens entre les parents des filles de l'équipe, qui se retrouvent sur les tournois. Un vrai réseau, et c'est important aussi, car ce n'est pas toujours facile pour eux non plus. Mais pour ces filles, au-delà du sport et de ses valeurs c'est aussi une véritable école de la vie.



Le podium par équipes

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 20 FÉVRIER 2023

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le compte administratif 2022 du budget communal est en conformité avec le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	312 167,61 €	838 728,02 €
RECETTES	402 141,36 €	965 942,42 €
DÉFICIT		
EXCÉDENT	89 973,75 €	127 214,40 €

Le résultat d'exploitation du budget communal d'un montant de 142 736 € sera affecté lors du vote du budget 2023.

⇒ Vote : 14 voix pour (Madame la Maire ne prenant pas part au vote).

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le PETR Monts et Barrages dispose de reliquats de crédits LEADER sur l'action « zero pesticide » car des projets prévus par des communes n'ont pas été réalisés. Madame la Maire propose donc de déposer une demande de subvention pour l'acquisition d'un broyeur. L'aide porterait sur 80% du montant HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRES DU MARCHÉ

Une consultation a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2023. La consultation portait sur deux lots : les travaux sur chaussées et les travaux sur dépendances. La commission voirie a étudié les offres analysées par l'ATEC.

Pour les travaux sur chaussées 6 entreprises ont candidaté. L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de **65 557,20 € HT**.

Pour les travaux sur dépendances 5 entreprises ont candidaté. L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SARL MARECCHIA pour un montant de **19 762 € HT**.

Madame la Maire propose de retenir ces deux offres.

⇒ Vote : 15 voix pour

COPIEURS ÉCOLE ET MAIRIE - CONTRATS DE LOCATION ET DE MAINTENANCE AVEC TOSHIBA

Le contrat actuel de location et de maintenance pour les copieurs de l'école et de la mairie arrive à échéance à la fin avril. Une nouvelle consultation a été lancée. Madame Berger a reçu 4 entreprises: Xefi, Rex Rotary, Bureau Systèmes et Toshiba. Seules 2 ont remis des offres (Bureau Systèmes et Toshiba). Madame Berger propose de retenir l'offre de Toshiba, qui est la plus avantageuse. Le contrat prendra effet le 1^{er} mai 2023, pour une durée de 21 trimestres. Montant des loyers : 464 € H.T. par trimestre. Montant maintenance : 180 € H.T. par trimestre.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADHÉSION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conservatoire est intervenu lors de la semaine « Graines au vent » : prêt d'une exposition sur les zones humides, animation d'une soirée autour d'un film, animation d'une balade commentée... Madame la Maire propose d'adhérer au Conservatoire, dont le rôle est de contribuer à la gestion, la protection, la conservation et à la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité. Il peut également établir un plan d'action pour les communes adhérentes. L'adhésion pour les communes s'élève à 50 € pour l'année.

⇒ Vote : 15 voix pour

CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION ASCENDANTE ET DESCENDANTE DES SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT

Madame la Maire donne lecture des deux conventions :

Convention ascendante des services techniques et administratifs : la commune de Saint-Paul met à la disposition de la communauté de communes de Noblat son personnel des services techniques et/ou administratifs.

Convention descendante des services techniques et administratifs : la communauté de communes de Noblat met à la disposition de la commune de Saint-Paul son personnel des services techniques et/ou administratifs.

Ces mises à disposition permettent aux agents des services techniques d'intervenir notamment sur les réseaux d'assainissement et de voirie, l'entretien des bâtiments, les itinéraires de randonnée...

Les services administratifs, peuvent, quant à eux, être sollicités pour la gestion administrative (facturation, rédaction...).

⇒ Vote : 15 voix pour

MISSION INSPECTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

En janvier, Madame la Maire et Mme Dehays ont reçu M. Granger du service « prévention-santé » du Centre de gestion de la Haute-Vienne. Un point a été fait sur les choses à mettre en place au niveau des services.

Les collectivités territoriales doivent notamment disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Les Centres Départementaux de Gestion peuvent assurer cette mission de contrôle et d'application des règles de santé et de sécurité par la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection. Les collectivités qui en font la demande participent aux frais de mise en œuvre de cette mission : pour la commune cette participation s'élève à 400 €. A cet effet, une convention sera signée avec le Centre de Gestion qui assurera une journée d'inspection et qui établira un diagnostic.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE (RPQS) 2021

Le RPQS est établi par le SIAEP des Allois ; il doit être présenté au conseil municipal, il est public et permet d'informer les usagers du service. Madame la Maire

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

présente les principaux indicateurs du service public d'eau potable :

- Il est exploité en délégation par l'entreprise Miane et Vinatier ;
- C'est un service de production, de transfert et de distribution ;
- Dans les 6 communes membres du syndicat, il dessert 5 658 habitants pour 3 035 abonnés ;
- 309 054 m³ ont été prélevés au cours de l'année 2021 ;
- Il y a 3 captages sur le territoire desservi ;
- Le linéaire du réseau de canalisations est de 260 kilomètres au 31/12/2021 ;
- Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 s'élève à 613 442 €.

RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État et qui peut être appliqué à la fonction publique territoriale. Madame la Maire propose de remplacer le régime indemnitaire existant par ce nouveau régime.

Un projet de délibération va être soumis au Comité Social Territorial qui se réunit le 13 mars et qui comprendra les modalités suivantes :

- Bénéficiaires : agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- Critères retenus :
 - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
 - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
 - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- Les montants actuellement versés seront conservés.
- La décision prendra effet au 1^{er} mai 2023.

Après avis du Comité Social Territorial, le conseil municipal délibérera sur ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

✦ Fin du réseau cuivre en novembre 2025 : Réunion du 25 janvier à la Préfecture.

Fermeture du réseau cuivre pour le téléphone. La commune de Saint-Paul est concernée dès novembre 2025. Une campagne de communication via Orange va se mettre en place pour informer les abonnés.

✦ Réunion du 15 février à Augne – Agriculture et biodiversité animée par le PETR Monts et Barrages, le Conservatoire des Espaces Naturels et La ligue de Protection des Oiseaux. Un appel à candidature auprès de collectivités a été lancé pour une opération de comptage des hirondelles de fenêtre. Saint-Paul a répondu à cet appel. Deux classes de l'école seront impliquées dans cette expérience.

✦ SOS Mistigris 87: L'association n'a plus de financements pour continuer son action de stérilisation des chats. Elle peut mettre du matériel de piégeage à disposition, mais n'engagera plus de participation financière.

✦ Aliénation du chemin d'Allier : L'agriculteur, propriétaire de toutes les parcelles bordant la fin du chemin d'Allier souhaite acquérir la fin du chemin. Les modalités de

l'aliénation vont être étudiées d'ici le prochain conseil municipal.

- ✦ **Projet de centrale agri-voltaïque au sol** : Le permis de construire d'un projet de centrale agri-voltaïque d'une superficie de 27 ha, au lieu-dit Chabrely, a été déposé auprès des services de la Préfecture.

COMPTE RENDU DU 6 MARS 2023

ADHÉSION AU SERVICE CHÔMAGE PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE

Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne a adhéré au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime, afin de lui confier l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que le suivi mensuel des demandes d'allocations de chômage des collectivités et établissements qui lui sont affiliés. Pour chaque dossier déposé, le Centre de Gestion de la Haute-Vienne versera au Centre de gestion de la Charente-Maritime une contribution financière liée à la mission à effectuer, qui sera refacturée à la collectivité. Madame la Maire présente les différents coûts et la convention à signer avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

⇒ Vote : 15 voix pour

CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION PRÉALABLE OBLIGATOIRE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE

Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne, à la demande des collectivités, peut assurer une mission de médiation préalable obligatoire lors de litiges relatifs à la rémunération, l'avancement de grade ou la promotion interne, les congés, la formation, les mesures en faveur des personnes handicapées, l'adaptation des conditions de travail pour raison de santé. Le coût de la saisine du médiateur s'élève à 400 €, pour une médiation de 8h, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

✦ Printemps Culturel : Première soirée, théâtre le samedi 11 mars.

✦ Opération « Haiecolier » : Les enfants des classes élémentaires participeront le 21 mars à la plantation d'une haie, sur le site des Pradelles, en partenariat avec l'ACCA.

✦ Commission scolaire : Le 27 mars.

✦ Conseil municipal des enfants : Le 22 mars à 17h30.

✦ Commission des finances : À prévoir fin mars.

✦ Projet de Centrale agri-voltaïque de Chabrely : La DDT demande l'avis de la mairie à ce sujet.

COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2023

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le résultat d'exploitation 2022 se monte à 302 895,66 €, que madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit : 160 158,93 € à la section d'investissement pour combler le déficit N-1, et 142 736,73 € à la section de fonctionnement.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame la Maire propose au conseil municipal les taux suivants pour 2023 :

FONCIER BATI : 40,34 % FONCIER NON BATI : 80,09 %
TAXE HABITATION : 14,78 %

⇒ Vote : 15 voix pour

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023

Madame la Maire informe le conseil municipal que le budget 2023 est présenté avec la nouvelle nomenclature [M57 abrégée] qui est moins détaillée pour certains articles budgétaires et qui voit la disparition de l'article « dépenses imprévues » en section de fonctionnement. Le budget 2023 s'équilibre à 1 110 459,73 € en section de fonctionnement et à 487 316,16 € en section d'investissement.

Voir budget détaillé en pages 10 et 11.

⇒ Vote : 15 voix pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la production du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association. Voir détail en page 11.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (CAUE)

Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Sollicité par la commune, il a établi un premier diagnostic pour l'étude du réaménagement de la traversée du bourg, et interviendra tout au long de la démarche.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne. La cotisation annuelle pour les collectivités de moins de 5 000 habitants s'élève à 150 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE BAS DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame la Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour la modernisation de l'éclairage public du bas du bourg (remplacement des ampoules sodium par des ampoules LED), dont le montant des travaux est estimé à 26 634 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE BAS DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'État a lancé en août 2022 le dispositif « fonds vert » pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets,

le fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du fonds vert pour la modernisation de l'éclairage public du bas du bourg.

⇒ Vote : 15 voix pour

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors de la séance du 11 octobre 2022, le conseil municipal a voté une modification de l'extinction de l'éclairage public, entre 22h30 et 6h dans le bourg et entre 21h00 et 6 h hors agglomération.

Il est proposé une extinction totale de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune pour la période du 15 mai au 1er septembre.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

✦ **Course cycliste Marcel Jourde** : Balade cycliste sur vélos anciens et défilé de voitures anciennes : elle aura lieu le 15 avril, le ravitaillement aura lieu à Saint-Paul, à Arfeuille.

✦ **Cérémonie de la Journée de la Déportation** : Dimanche 30 avril aux stèles du camp à 11h.

✦ **Cérémonie du 8 mai** : 11h45 au monument aux morts.

✦ **Jachère fleurie** : Des graines seront fournies par la Fédération Départementale des chasseurs de la Haute-Vienne. Elles seront semées sur la bande de terrain qui aura été travaillée par les ânes lors de la fête de l'âne.

✦ **Conseil municipal des enfants – 22 mars** : Ils vont travailler sur l'affiche pour l'opération « Nettoyons la nature » qui va se dérouler le 3 juin prochain.

✦ **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : La 1^{ère} réunion publique sur la présentation du diagnostic aura lieu le 10 mai à 18h à la salle des fêtes.

✦ **Circuits courts** : La commune a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « logistique d'approvisionnement en produits issus des circuits courts et/ou de proximité dans la restauration collective » lancé par le PETR Monts et Barrages. Les communes retenues seront connues début mai.

✦ **Végétalisation de la cour de l'école** : La commune a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « végétalisation des cours d'école » lancé par le PETR Monts et Barrages. Les communes retenues seront connues début mai.

✦ **Scène mobile** : Une proposition d'achat mutualisé par les communes de la Communauté de Communes d'un podium mobile a été évoquée lors du bureau communautaire. Cet achat pourrait bénéficier d'une subvention européenne, qui réduirait considérablement la part des communes.

✦ **Four à pain communal** : La commune a signé une convention avec l'association « À Fleur de Pierre » concernant le four communal du Métayer. L'association assurera la gestion du four communal dans le cadre de diverses manifestations.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

✦ **Expositions** : Lors de la fête de l'âne, l'exposition se tiendra dans la salle des fêtes. M. Luc Pradel a fait une demande pour exposer de nouveau dans l'église. Un des ateliers périscolaires est consacré à la peinture. Les enfants du «1^{er} atelier» pourront également exposer leurs créations. Il y aura également un atelier initiation lors de l'exposition le samedi après-midi et le dimanche.

COMPTE RENDU DU 1^{ER} JUIN 2023

TARIFS SPECTACLE

Le conseil décide de fixer le prix d'entrée à 10 € par adulte pour le bal trad organisé le samedi 10 juin dans le cadre de la fête de la fraternité.

⇒ Vote : 15 voix pour

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

En décembre 2022, le conseil municipal avait validé les tarifs de location et de chauffage de la salle des associations pour le week-end et la journée. Suite à des demandes de locations à la demi-journée, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants :

- Week-end : 120 € + 60 € de chauffage
- Journée : 80 € + 40 € de chauffage
- Demi-journée : 40 € + 40 € de chauffage

⇒ Vote : 15 voix pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations « À Fleur de Pierre » et « AAPPMA de la Roselle » ont fait parvenir le CERFA de demande de subvention. La subvention annuelle de 150 € leur est accordée.

⇒ Vote : 15 voix pour

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Un Compte Financier Unique (CFU) sera mis en place au 1^{er} janvier 2024. Il peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales volontaires. Il se substitue au compte administratif établi par la commune et au compte de gestion établi par le service de Gestion Comptable de St-Léonard. Le CFU a pour objectifs de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. La commune, ayant adopté la nomenclature M 57 pour la comptabilité depuis le 1^{er} janvier 2023, peut se porter candidate à l'expérimentation du CFU pour l'exercice 2023.

⇒ Vote : 15 voix pour

TAXE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement sert à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, à condition que la superficie dépasse 5 m² et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1,80 m. La commune de Saint-Paul a instauré la taxe d'aménagement en 2011 à 2 %.

Il est proposé de faire évoluer ce taux à 3% à compter du 1^{er} janvier 2024, et d'exonérer en totalité, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable et dont la surface est inférieure à 20 m².

⇒ Vote : 15 voix pour

ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN D'ALLIER

Le propriétaire des parcelles E77, E78, E86, E87 et E1073 situées à Allier souhaite acquérir la fin du chemin d'Allier, qui dessert uniquement ses parcelles. L'autre partie du chemin est utilisée par d'autres propriétaires riverains pour accéder à leurs parcelles, et ne peut donc être aliénée.

Madame la Maire propose au conseil municipal de lancer la procédure de cession et d'organiser l'enquête publique. Le propriétaire s'engage à prendre à sa charge les frais de bornages ainsi que les indemnités du commissaire enquêteur.

⇒ Vote : 15 voix pour

MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LE RECYCLAGE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Les industriels de la boisson relancent l'idée la mise en place d'un dispositif de « consigne » pour recyclage des bouteilles en plastique dans les grandes surfaces. Il ne s'agit pas d'une consigne, puisque la bouteille ne sera pas réutilisée, mais détruite et recyclée, comme elle l'est actuellement quand on la dépose dans le conteneur jaune. Les associations de collectivités locales, de nombreuses associations de consommateurs et de protection de l'environnement, mais aussi des professionnels du déchet s'opposent à cette idée, et demandent le maintien du service public de gestion des déchets.

* Le texte complet de la motion est consultable sur le site

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

✦ **Nettoyons la nature** : À l'initiative du conseil municipal des enfants samedi 3 juin à partir de 9h.

✦ **N3L** : Samedi 3 juin.

✦ **Musiques actuelles** : Samedi 3 juin en soirée.

✦ **Après-midi jeux et papotages** : Mercredi 7 juin après-midi.

✦ **Fête de la Fraternité** : Samedi 10 et dimanche 11 juin nombreuses animations (randonnée mémorielle, repas, concert, pièce de théâtre...).

✦ **Cérémonie commémorative au monument aux morts** : Dimanche 18 juin.

✦ **Vide-greniers** : Dimanche 18 juin ; il est organisé par l'association « À Fleur de Pierre ».

✦ **Conseil d'école** : Vendredi 23 juin.

✦ **Pot pour les bénévoles des ateliers périscolaires** : Le jeudi 29 juin à 18h.

✦ **Visite de l'école pour les nouveaux élèves** : Le vendredi 30 juin à 17h.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

- ✦ **Agence Postale Communale** : Jessica va former une personne qui travaillera cet été à l'agence postale communale de Saint-Bonnet-Briance. Une convention va être établie entre les 2 communes.
- ✦ **Travaux voirie** : Les travaux route du Népoulaud sont terminés.
- ✦ **Inter-villages** : La commune de Saint-Genest relance les jeux inter-villages. La rencontre est prévue le 9 juillet 2023. Les présidents des associations vont être invités à une réunion d'information.
- ✦ **AG Patch paulois** : Une nouvelle présidente a été élue. Il s'agit de Madame Bénédicte Chastagnier.

COMPTE RENDU DU 3 JUILLET 2023

PRÉSENTATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE NONTYON

La société Valeco fait une présentation au conseil du projet d'implantation de panneaux solaires sur des parcelles de Nontyon à Allier. La surface d'étude totale est d'environ 58 hectares pour permettre de déterminer les zones avec ou sans panneaux. La moitié environ pourrait être recouverte de panneaux. La production ovine sera inchangée avec une hauteur minimale de bas de panneaux de 1,60 m.

Planning prévisionnel : 2022 [études de faisabilité] – 2023/2024 [études d'impact : faune, flore, paysage...] – 2024/2025 [instruction du permis de construire et enquête publique] – 2025/2026 [financement] – 2026/2027 [construction] – 2027/2067 [exploitation et maintenance].

ALIÉNATION DE LA FIN DU CHEMIN D'ALLIER

La délibération 2023-31 du 1^{er} juin actait l'aliénation d'une partie du chemin d'Allier. Elle faisait entre autres référence à la prise en charge des indemnités du commissaire enquêteur et des frais de bornage par le futur acquéreur. Le contrôle de légalité de la Préfecture nous a notifié par écrit que la rémunération du commissaire enquêteur incombait seulement au maître d'ouvrage, en l'occurrence la mairie [article R.134-18 et R.134-20 du Code rural et de la pêche maritime]. Les frais seront donc pris en charge par la commune.

⇒ Vote : 15 voix pour

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL ET CORRECTION DE LIBELLÉ DE POSTE

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, et dans le cadre de la réorganisation des services des agents à l'école, la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 31 heures par semaine par délibération du 29 novembre 2017 est portée à 32 heures par semaine à compter du 1^{er} août 2023.

D'autre part, lors de la séance du 29/09/2022 le conseil municipal avait créé un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée de 28,5 heures par semaine. Une erreur sur le libellé du poste a été faite sur la délibération 2022-27 où il est fait mention d'un poste d'animateur territorial.

⇒ Vote : 15 voix pour

TRAVAUX DE VOIRIE

Il y avait un reliquat des travaux sur chaussées 2022 à réaliser. Les chaussées prévues dans le marché se sont dégradées au cours de l'hiver. Les quantités initiales d'enduit monocouche à l'émulsion de bitume et de pré gravillonnage se trouvent insuffisantes et doivent être augmentées. Un avenant doit être conclu, pour un montant en plus de 2 520 € HT.

Sur les travaux prévus au marché 2023, le montant de la tranche ferme s'élevait à 30 044,40 € HT. L'état de la chaussée de la VC 37 a nécessité une quantité de reprofilage et de calage d'accotement supérieure à celle initialement prévue, correspondant à un avenant pour un montant en plus de 1 430 € HT. Le nouveau montant de la tranche ferme s'élève donc à 31 474,40 € HT. Le nouveau montant global du marché pour les travaux 2023 de voirie pour l'entreprise PIJASSOU s'élève donc à 66 987,20 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

Proposition d'un tarif forfaitaire pour l'utilisation de la vaisselle, d'un montant de 30 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- ✦ **Personnel communal** : Trois agents sont à remplacer. 3 offres d'emploi sont publiées sur le site emploi territorial pour recruter un adjoint d'animation, un adjoint technique pour l'entretien « ménager » des bâtiments et un adjoint technique pour les services techniques municipaux.
- ✦ **Construction de la caserne de pompiers à Pierre-Buffière** : La commune de Pierre-Buffière a envoyé aux communes concernées la convention de participation pour l'année 2023, qui se monte à 1 446,21 € pour Saint-Paul. Ce premier versement va permettre à la commune de Pierre-Buffière de lancer la consultation pour le choix d'un architecte. En fonction des offres reçues à l'issue de la consultation des entreprises, une nouvelle convention sera établie avec chacune des communes pour déterminer sa part définitive et son échéancier.
- ✦ **Effectifs « maternelle »** : Les élèves de maternelle seront répartis sur trois classes à la rentrée prochaine. Le directeur et les enseignantes concernées établiront la répartition du temps des deux ATSEM.
- ✦ **Eco points** : Les dépôts sauvages de déchets au pied des éco-points sont récurrents. Peut-être faudra-t-il envisager la pose de caméras pour lutter contre ?



Municipalité

Budget primitif 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès des Conseils Départemental, Régional et de l'Etat chaque fois que possible ;
- de programmer des dépenses d'investissements conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Les efforts faits sur les dépenses de fonctionnement permettent de maintenir une capacité d'investissement élevée. Néanmoins, au vu des différentes augmentations liées à la crise économique, les dépenses de fonctionnement sont en hausse. Ainsi, le conseil municipal a décidé d'augmenter légèrement la fiscalité locale pour compenser cette hausse.

Section de Fonctionnement

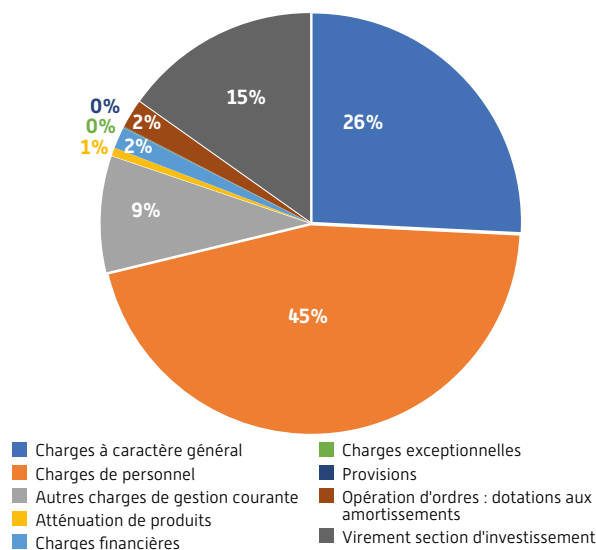
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, les intérêts d'emprunts...

Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport aux années précédentes à cause du prix de l'énergie. De même les charges de personnel sont en hausse suite à l'augmentation du point d'indice pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 1110 459,73 €. Cette somme permet de financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

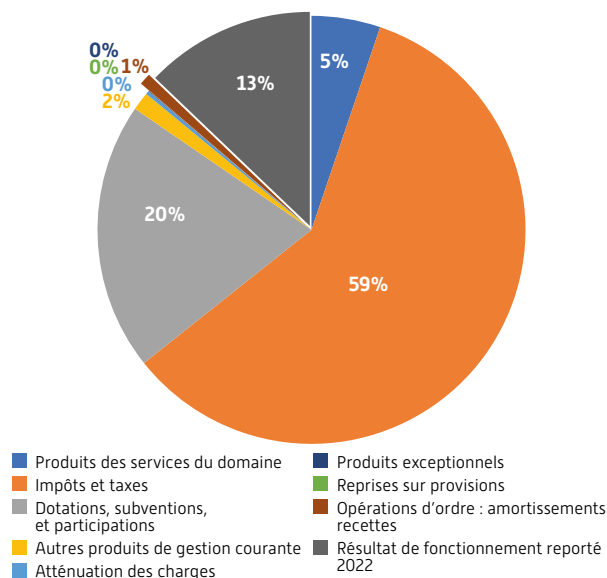
DÉPENSES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	286 275,00 €
012	Charges de personnel	504 577,00 €
014	Atténuation de produits	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	99 810,00 €
66	Charges financières	18 470,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux Provisions	500,00 €
042	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	24 666,00 €
023	Virement à la section d'investissement	168 661,73 €
TOTAL		1 110 459,73 €



RECETTES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits des services du domaine	57 765,00 €
73	Impôts et taxes	656 315,00 €
74	Dotations, subventions, et participations	225 047,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 351,00 €
013	Atténuation des charges	2 792,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
78	Reprises sur provisions	500,00 €
042	Opérations d'ordre : amortissements recettes	9 853,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté 2022	142 736,73 €
TOTAL		1 110 459,73 €



Les subventions aux associations



NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
À Fleur de Pierre	150 €
AAPPMA La Roselle	150 €
ACCA de Saint-Paul	150 €
Amicale Saint-Louis	150 €
Association des commerçants de Saint-Paul	150 €
La Marelle	300 €
La Pétanque Saint-Pauloise	150 €
Le Patch Paulois	150 €
Rallye du Bas Beaumont	150 €
Saint-Paul Ânes	150 €
Saint-Paul Gym	150 €
Saint-Paul Rando	150 €
Saint-Paul Running	150 €

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
AFMD (Amis de la Fondation en mémoire de la déportation)	100 €
FNACA	150 €
GVA Féminin	150 €
Foyer rural de Saint-Léonard	150 €
Foyer culturel de Feytiat	300 €
Syndicat d'élevage du canton de Pierre-Buffière	150 €

Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux différents projets de la commune à moyen ou long terme.

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement sont principalement réparties entre des grosses réparations de voirie, une modernisation de notre éclairage (afin de diminuer considérablement notre consommation d'énergie), des équipements pour le service technique et une étude pour l'aménagement du centre bourg.

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2022		
21	Révision du Plan Local d'Urbanisme	30 584,00 €
	Grosses réparations de la voirie communale 2022	22 672,00 €
	Eclairage public Beaumont	9 190,00 €
	Grilles étang	1 420,00 €
BUDGET PRIMITIF 2023		
13	Remboursement aide relance à la construction durable	7 600,00 €
16	Emprunts	79 800,00 €
21	Vanne régulation chauffage mairie	2 866,00 €
	Voirie	76 920,00 €
	Modernisation Eclairage Public	31 961,00 €
	Eclairage four à pain	2 000,00 €
	Bornes incendie	3 000,00 €
	Extincteurs pour les bâtiments	1 000,00 €
	Matériels services techniques	1 000,00 €
	Borne de recharge véhicules électriques	7 400,00 €
	Broyeur végétaux	9 000,00 €
	Transpalettes	1 140,00 €
23	Hors programme	14 987,23 €
	Etude aménagement du centre bourg	30 000,00 €
204	Participation financement de la caserne de Saint-Léonard	5 400,00 €
	Subvention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat	14 000,00 €
040	Amortissement recettes	9 853,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	125 522,93 €
TOTAL		487 316,16 €

RECETTES

Les principales recettes d'investissement pour ce budget 2023 sont liées (en dehors du virement issu de la section de fonctionnement et du besoin de financement en section d'investissement) aux différentes demandes de subventions : Département, Etat, Europe, SEHV et au Fonds de compensation de la TVA (remboursement d'une partie de la TVA sur des investissements antérieurs).

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2022		
13	Subvention Départementale travaux aux écoles	3 760,00 €
	Subvention Départementale éclairage public Beaumont	2 720,00 €
	Subvention Départementale électricité mairie	2 300,00 €
	Subvention Départementale voirie 2022	20 450,00 €
BUDGET PRIMITIF 2023		
10	Couverture du besoin de financement	160 158,93 €
	Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	49 762,50 €
	Taxe Aménagement	3 334,00 €
13	Subvention Grosses réparations de la voirie communale 2023	25 640,00 €
	Subvention Modernisation Eclairage Public rue du 11 Novembre	7 990,00 €
	Subvention Leader Broyeur végétaux	5 888,00 €
	Subvention Syndicat Energie Haute-Vienne modernisation Eclairage Public	11 985,00 €
040	Amortissement travaux ilot sécuritaire RD 12	4 377,00 €
	Amortissement subvention ODHAC	730,00 €
	Amortissement PUP et études eaux pluviales et AEP	3 556,00 €
	Amortissement travaux boucherie	14 737,00 €
021	Amortissement travaux salon esthétique	1 266,00 €
	Virement de la section de fonctionnement	168 661,73 €
TOTAL		487 316,16 €

Le programme de voirie 2023

Les travaux de voirie se sont déroulés cette année sur avril, mai et juin.

C'est l'entreprise Marecchia qui a débuté par le curage des fossés et le dérasement des accotements de la VC37 (route du Népoulaud) et de la VC7bis (route de Beaumont). Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 18329 € HT subventionnés à 40% par le conseil départemental.

Suite à ces travaux et aux intempéries qui ont suivi, nous avons pu constater que certaines buses permettant l'accès aux propriétés privées sont bouchées et n'assurent pas l'écoulement normal des eaux pluviales. **Pour rappel, l'entretien d'un accès est à la charge du propriétaire de la parcelle desservie. Celui-ci doit donc assurer le nettoyage de la buse pour une bonne continuité de l'écoulement de l'eau.**

Pour la suite des travaux de voirie, ce sont les revêtements de chaussée (enduits superficiels plus communément appelés gravillonnage) qui ont été réalisés par l'entreprise Pijassou TP. La route prévue dans le programme 2023 était la VC37 (route de Népoulaud). Elle avait été divisée en trois tranches de travaux pour pouvoir répondre aux contraintes financières de la commune. Le résultat de la consultation d'entreprises nous a permis d'assurer la réalisation des travaux depuis la RD115 (route du Petit Bois) jusqu'au carrefour de la route de Lavaud. La fin du revêtement de cette route, jusqu'à la RD7bis, pourrait avoir lieu en 2024. Le coût des travaux 2023 s'élève à 45 755 € HT subventionnés à 40% par le conseil départemental.

En 2022, l'entreprise Pijassou TP n'avait pas pu réaliser les travaux de PATA (Point A Temps Automatique), c'est-à-dire des réparations ponctuelles en enduit superficiel. Ces travaux avaient donc fait l'objet d'un report pour 2023. Toutes les routes prévues initialement en 2022 n'ont pas pu faire l'objet de travaux. En effet, certaines ont beaucoup souffert des intempéries hivernales et ont du faire l'objet de travaux plus importants que prévu. Aussi, ce sont la VC29 (route du Grand Chaleix) et la VC15 (entre Lavergnolle et les Verges) qui ont bénéficié de reprofilages et d'enduits superficiels localisés. Le coût de ces travaux s'élève à 12 999 € HT subventionnés à 40% par le conseil départemental.

Les autres routes prévues initialement au programme feront l'objet d'une nouvelle étude et d'un entretien ultérieur. Chaque année, la commune s'adjoint l'aide de l'ATEC87 (Agence Technique départementale de la Haute-Vienne) comme conseil pour réaliser les différentes études de voirie et d'aménagement de sécurité.



Faucardage station d'épuration

Le chantier d'insertion du Relais Infos Services est intervenu comme chaque année, au printemps, pour le faucardage de la station d'épuration.



Installation buts de foot

À la demande de l'association FOOT SUD, quatre nouveaux buts de foot ont été implantés sur le terrain communal.

L'achat des buts ainsi que leur installation réalisée par l'entreprise EDIBAT, représente une enveloppe tout compris de 2440 € HT, qui a été financée de moitié par la commune et de l'autre par FOOT SUD.



Extinction éclairage public

Depuis le 15 mai, l'éclairage public est éteint sur l'ensemble de la commune. Outre la protection de l'environnement, la réalisation de cette trame noire permet de réaliser des économies de consommation électrique pendant toute la période estivale où le soleil se couche plus tard et se lève plus tôt. L'éclairage sera rétabli le 1^{er} septembre au moment de la rentrée scolaire, aux horaires précédents.

Par ailleurs, la commune a désigné le SEHV comme maître d'ouvrage afin de réaliser le remplacement des 89 luminaires (sur les 228 de Saint-Paul) des postes 1 et 2 de la commune, qui concernent le bourg, et diminuer ainsi la consommation électrique du secteur le plus longtemps allumé. Il s'agit de remplacer un ensemble hétérogène d'ampoules à sodium de puissances diverses, et quelques halogènes par des éclairages LED moins énergivores. Le coût de ces travaux est estimé à 26 635 € HT et les demandes de subventions sont en cours.



Aménagement du four à pain

La commune a signé une convention avec l'association À Fleur de Pierre pour la gestion du four à pain du Métayer, qui n'était jusqu'à présent mis en chauffe qu'une fois par an, pour la fête de l'âne. Afin de pouvoir y organiser d'autres événements, la commune y a fait réaliser un branchement électrique. Les bénévoles de l'association ont finalisé les installations intérieures. Tout a été terminé pour la fête de l'âne, et pour une première, 120 boules de pain ont été cuites !



Chemins de randonnée

Une étape du futur chemin de Grande Randonnée (GR de Pays) de Monts et Barrages reliera Saint-Méard à Saint-Paul. Le tracé initialement prévu débouchait sur une sortie dangereuse sur la D12. Les élus et le chargé de mission du PETR ont travaillé à une modification de ce tronçon, en s'appuyant sur un chemin existant, qui permet de descendre de la Petite Gardelle en passant par la route des Bessades. Ce nouveau parcours a nécessité d'importants travaux de nettoyage, réalisés en régie.



Il a fallu également procéder ce printemps à un nettoyage important d'un tronçon du Sentier du Menhir, au Puyfraud. Les agents communaux sont intervenus, et ont réalisé une importante quantité de broyat, grâce au broyeur prêté par le SYDED.

Rappelons que l'entretien des chemins de randonnée est de la compétence de la Communauté de Communes. A Saint-Paul, cet entretien est réalisé par les agents communaux, prestation remboursée ensuite par la Communauté de Communes à la commune.

SIAEP des Allois

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, ou plus communément appelé le Syndicat des Allois, était à sa création en 1963, composé de quatre communes : Aureil, Eyboulleuf, Eyjeaux et la Geneytouse. Il en regroupe 6 aujourd'hui, Saint-Bonnet-Briance et Saint-Paul y ayant adhéré depuis. Son siège est situé à la mairie de La Geneytouse.

Le SIAEP des Allois en quelques chiffres :

- 6 communes, soit 2958 abonnés en 2021 qui représentent approximativement 5600 habitants desservis,
- un volume d'eau distribuée d'environ 325 000 m³ annuellement,
- un linéaire de réseau avoisinant les 260 kms,
- un rendement de l'ordre de 84 %.

Il dispose de deux ressources distinctes en eaux :

- Trois captages propres au syndicat comptant uniquement des eaux souterraines :
 - La Roche situé sur la commune d'Eyboulleuf,
 - Maison Rouge situé sur la commune de Saint-Denis des Murs,
 - Fondadouze situé sur la commune de Saint-Paul.
- Et la possibilité d'achat d'eau superficielle au Syndicat Vienne Combade, provenant de l'usine de production d'eau potable située sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, par le biais d'une convention.



Remplacement des canalisations fuyardes de St Paul

- assure les relations avec les communes adhérentes, le syndicat Vienne Combade, les communautés de communes, l'exploitant délégataire et les entreprises intervenantes,
- est Maître d'Ouvrage, pour les travaux d'investissements à réaliser (renforcements, extensions, renouvellements ou déplacements de conduites) en lançant des appels d'offres...
- met en œuvre les décisions du bureau...
- suit les recommandations de l'autorité sanitaire (l'ARS) en matière d'eau destinée à la consommation humaine.

• En permanence soucieux de la performance de son réseau de distribution et de la qualité de l'eau distribuée, le Syndicat des Allois :

- intervient régulièrement auprès du syndicat Vienne Combade et de l'entreprise Miane et Vinatier,
- investit dans le remplacement des conduites vieillissantes ou fuyardes,
- déplace dès que possible les conduites posées en terrain privé pour les ramener sur le domaine public,
- lance actuellement une procédure de protection de ses captages.

Exemples de travaux dernièrement réalisés :

- la pose de 54 compteurs de sectorisation divisant ainsi les 260 kms de réseau en 38 secteurs bien définis, cela permet de contrôler en temps réel les consommations et de réparer les fuites importantes rapidement, ceci afin d'améliorer l'efficacité du réseau et de limiter les pertes,
- le renforcement des conduites aux Charaillaux sur la commune d'Aureil, subventionné par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne à hauteur de 9 510 € soit 30 % de la dépense estimée à 31 700€ HT,
- le remplacement des canalisations fuyardes sur les communes de Saint-Paul, de La Geneytouse et de Saint-Bonnet-Briance subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 350 000 € soit 40 % de la dépense estimée à 875 000 € HT,
- le remplacement des canalisations fuyardes sur les communes de Saint-Paul, de La Geneytouse subventionné par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne à hauteur de 74 250 € soit 30 % de la dépense estimée à 247 000 € HT.

La composition du Comité Syndical :

Deux représentants par commune siègent au Comité Syndical, chaque représentant ayant un suppléant :

Aureil	Eyboulleuf	Eyjeaux	La Geneytouse	St-Bonnet-Briance	St-Paul
B. Thalamy	O. Labregère	J. Roux	R. Desroche	C. Reygnaud	Y. Pauzat
S. Parot	R. Serru	P. Lagauterie	A. Theys	T. Mayaud	F. Lemarchand

Le Comité Syndical élit un bureau composé de :

- son président : Olivier Labregère,
- et de ses vice-présidents : Roger Desroche, Claude Reygnaud, Serge Parot,
- ainsi que des délégués qui siègent au Syndicat Vienne Combade : Olivier Labregère, Claude Reygnaud, Roger Desroche, Serge Parot, et leurs suppléants : Yves Pauzat et Thierry Mayaud.

Olivier Labregère de par sa profession, chargé d'études et de formations à l'Office International de l'Eau depuis plus de seize ans, apporte ses compétences et son expertise au service de la collectivité.

Toutes les fonctions administratives sont assurées par Mme Noëlle Vergne, secrétaire de mairie à la commune de La Geneytouse (temps partiel de 7h/semaine), elle réalise l'ensemble des documents nécessaires à la vie du Syndicat des Allois.

Le fonctionnement du Syndicat :

• Le Comité Syndical :

- pilote le syndicat, fixe le prix de l'eau, analyse les différents rapports d'exploitation, de finance et de qualité de l'eau...



La gestion, l'entretien et l'exploitation du réseau :

Par délégation de service public, elle est confiée à l'entreprise Miane et Vinatier (voir schéma ci-dessous).

Entreprise historiquement locale depuis 1927 dont le siège est basé à Brive et disposant d'un centre de travaux et d'exploitation situé à la zone artisanale des Allois sur la commune de La Geneytouse. Ce centre dispose des moyens humains et matériels nécessaires aux travaux d'exploitation du réseau d'eau potable.

Pour le SIAEP
Serge PAROT, Vice-Président du SIAEP

Lutte contre les pesticides dans l'eau potable



Courant 2021, deux non-conformités ont été constatées sur la sortie de l'eau traitée de la station de Maison Rouge, concernant un dépassement de concentration de pesticides (métabolite) ESA Métolachlore à

0,15µ/L et 0,12µ/L pour une limite de qualité fixée à 0,10µ/L.

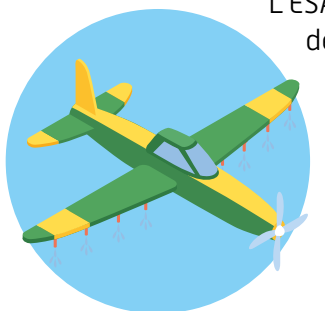
Afin de faire face à cette problématique de santé publique, et en concertation avec l'ARS et le SIAEP des Allois, le délégataire du SIAEP des Allois a réduit pour moitié le débit du captage de Maison Rouge et augmenté la production des autres ressources du syndicat.

Cette solution permettant la dilution a été efficace, et a permis de continuer à distribuer une eau respectant les exigences de qualité sanitaire. Un plan de contrôle mensuel est établi pour suivre l'évolution du taux de pesticides.

Mais cette solution prive le SIAEP des Allois d'une grande quantité d'eau disponible sur la station de Maison Rouge.

En fonction du débit de nos captages et de la consommation, il a été parfois nécessaire d'acheter de l'eau au syndicat voisin Vienne-Combade. Précisons par ailleurs que cette eau est achetée plus cher qu'elle n'est revendue à l'abonné.

Afin de maintenir la qualité de ses ressources, le SIAEP des Allois s'est engagé dans une procédure de détermination des aires d'alimentation et des périmètres de protection des captages. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et l'Agence Régionale de Santé. C'est une opération de longue haleine qui doit être menée en collaboration avec les propriétaires riverains de ces points d'eau.



L'ESA Métolachlore est un des métabolites les plus retrouvés dans l'eau potable en France. C'est un herbicide utilisé notamment en grande culture. Il est difficile de remonter à l'origine

des contaminations, puisque les phénomènes de ruissellement et d'accumulation dans les sols sont complexes et surtout durables.

Cela montre également la fragilité des ressources face aux pesticides et leurs métabolites répandus dans la nature. Rappelons que tous ces composés de synthèse ont également la propriété de se recomposer entre eux. C'est l'effet cocktail ou effets combinés des produits et mélanges chimiques, souvent mal connus. Rien ne disparaît par magie, tout se transforme.

Suite à un avis de l'ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale) en date du 30 septembre 2022, l'ESA Métolachlore est classé non pertinent pour les eaux destinées à

la consommation humaine et sa teneur maximale est passée de 0.10 µg/L à 0.90 µg/L. Cette décision résulte d'une étude produite par le fabricant de la molécule incriminée.

Sous pression, l'ANSES a finalement annoncé en avril 2023 l'interdiction de l'usage de l'herbicide S-métolachlore, dont l'interdiction

de vente débutera le 20 octobre 2023, mais dont l'utilisation des stocks est maintenue jusqu'en octobre 2024... et la présence dans les sols sera évidemment beaucoup plus longue.

Pour éviter ces contaminations, il convient de protéger les ressources en eau du SIAEP des Allois en restreignant les activités polluantes sur les aires d'alimentation des captages à déterminer précisément.

C'est tout l'objet de l'étude qui a été engagée par le SIAEP des Allois et qui verra ses conclusions après le long travail des hydrogéologues.



Informations sur le tri

Mieux trier pour maîtriser les coûts

Pour vous aider à trier, nous avons glissé dans ce bulletin un mémo du tri, réalisé par le SYDED et l'éco-organisme CITEO.

Dans le bac bleu, les papiers ; dans le bac vert, le verre ; et dans le bac jaune, les emballages, qu'ils soient en métal, en aluminium, en plastique ou en cartonnnette...

Attention, deux erreurs fréquentes :

- le carton brun (le carton ondulé) va à la déchetterie : il est revalorisé directement. Si vous le mettez dans le conteneur jaune, il va aller au centre de tri, passer sur les chaînes inutilement... Ce cheminement a un coût ;



- pour le plastique, seuls les emballages vont dans le conteneur jaune : les objets en plastique vont à la poubelle ou à la déchetterie.

Et si vous hésitez encore, allez consulter le site du SYDED <https://www.syded87.org/fr/consignes-de-tri>

Étude d'optimisation des collectes d'ordures ménagères

La Communauté de Communes a lancé une étude sur l'optimisation des collectes des ordures ménagères et sur la tarification incitative. Malgré une légère baisse en 2022, la CCNoblat enregistre encore un ratio de plus de 200 kg d'Ordures Ménagères résiduelles par an et par habitant. Le ratio moyen sur le territoire du SYDED est de 166 kg/an/habitant, et une communauté de communes est à 89 kg/an/habitant. Nous avons aussi beaucoup de progrès à faire sur la collecte sélective en éco-points.

Visite du centre de recyclage de Beaune-les-Mines

Le 15 mars, les élus ont visité le centre de recyclage Beaune les Mines. Guidés par les éco-animateurs du SYDED, ils ont pu observer les coulisses du tri de nos déchets recyclables : de l'arrivée des déchets, au tri automatisé en passant par le tri manuel jusqu'à leur mise en balles qui seront envoyées dans différentes usines de recyclage.

Des visites de groupe peuvent également être organisées pour les particuliers. Les personnes intéressées doivent contacter la mairie.



Visite du centre de recyclage de Beaune-les-Mines

Les bio-déchets

Les bio-déchets sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts. **À compter du 1^{er} janvier 2024, ces déchets ne pourront plus être mis dans les poubelles d'ordures ménagères**, où ils représentent aujourd'hui plus d'un tiers du volume. Ils devront être triés à la source, pour être valorisés. La gestion de proximité est encouragée : compostage domestique individuel, compostage partagé, broyage et paillage de déchets verts...

Le SYDED propose des aides à l'achat et à la location de broyeurs. Il organise également chaque année des formations au compostage sur chaque communauté de communes : **cette formation aura lieu à Saint-Léonard le samedi 16 septembre. Renseignements et inscriptions au 05 55 12 62 32.**



Tant que nos emballages finiront dans le bac à ordures ménagères, le coût de traitement n'a pas fini d'augmenter... et notre redevance aussi !...



Intérieur d'un bac Saint-Paul juillet 2023

Déclaration Préalable ou permis de construire ?

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires à la réalisation de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, de changements de destination et de travaux d'aménagement (division de terrain, lotissement, aire de stationnement, etc.). Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager vos travaux.

Le schéma ci-dessous présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif, **il convient pour tout projet de travaux de s'adresser au préalable à votre mairie** afin de vérifier quel type de demande d'autorisation déposer.

Pour info : La commune de Saint-Paul a décidé à l'unanimité, lors du conseil municipal du 1^{er} juin 2023, de ne pas appliquer de taxe d'aménagement pour tout abri de jardin (> 5 m² et < 20 m²) soumis à une demande préalable mais ne nécessitant pas de permis de construire.

Règles d'urbanisme

Avant de commencer vos travaux, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie. Selon leur importance, il faut ou non, demander un permis ou une autorisation préalable de travaux. Une fois délivré, le permis de construire et la déclaration préalable sont valables trois ans. En fonction de la grandeur des travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander. Les personnes habitant dans un périmètre particulier de leur commune (monument historique) peuvent être soumises à l'avis des services extérieurs. Les délais d'instruction sont différents selon la demande. Pour un permis de maison individuelle, le délai de droit commun d'instruction est de deux mois, contre un mois pour une déclaration préalable.

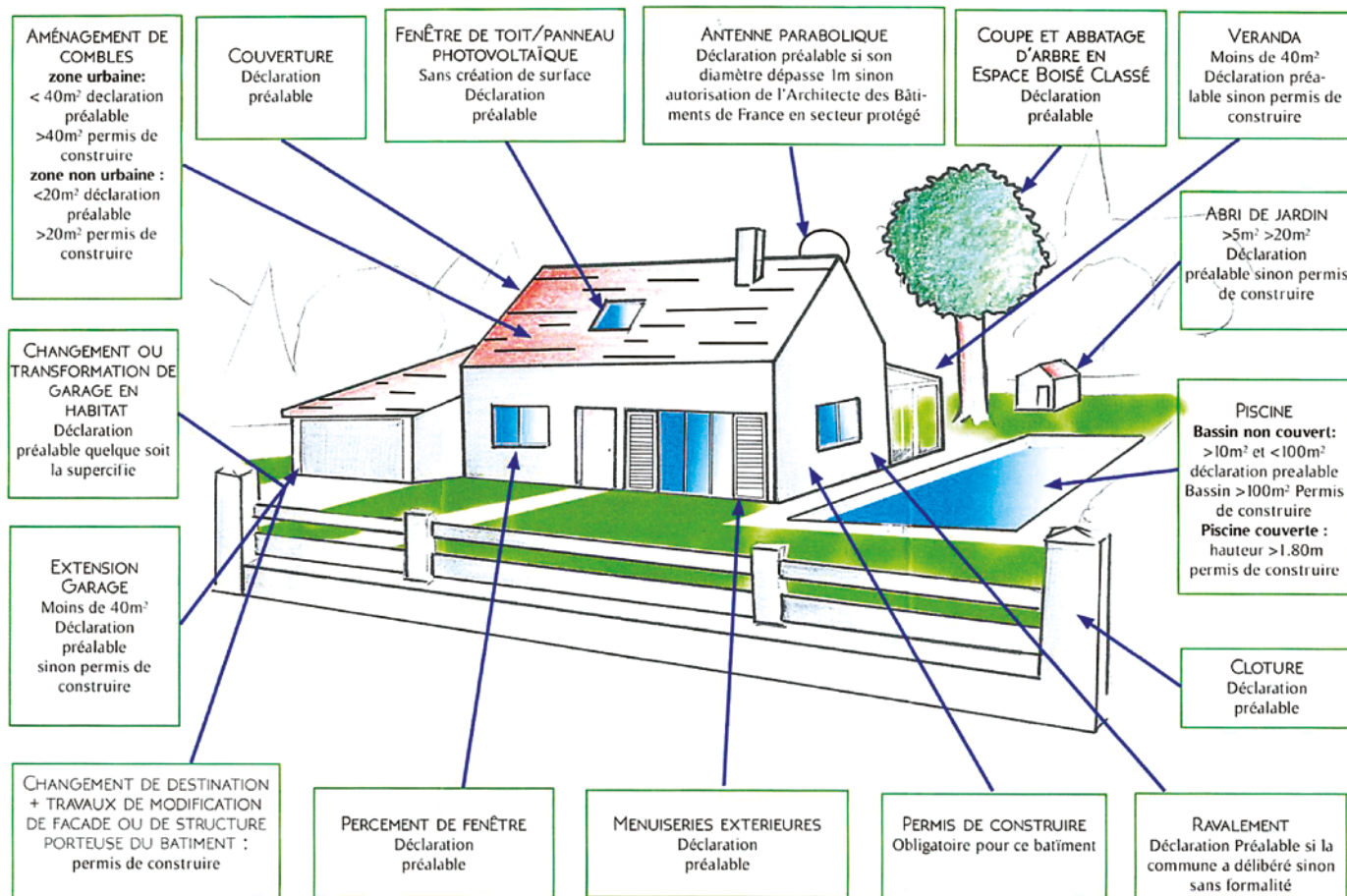
Un résumé des travaux les plus courants et les autorisations correspondantes vous est présenté ci-dessous.

Attention aux risques de l'illégalité (article L48-4 du code de l'urbanisme)

- 1) La démolition ou la remise en état ;
- 2) Une amende pouvant aller de 1200 € à 300 000 € ;
- 3) Le redressement fiscal ;

Le délit pénal peut être inscrit 3 ans après l'achèvement des travaux et 10 jours quand la procédure est engagée devant le Tribunal de grande instance.

Pour en savoir plus : adressez-vous en mairie ou au 39 39, www.service-public.fr



PLU

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit. Une réunion publique, à laquelle chaque citoyen pouvait participer, a eu lieu à la salle des fêtes de l'Anguienne en présence des élus et du bureau d'étude KARTHEO, afin de présenter le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Après la réalisation du diagnostic, le PADD est la pièce « politique » du plan local d'urbanisme. C'est un document stratégique qui incarne la feuille de route que se donne la commune pour les 10 à 15 ans à venir... Le bureau d'études a pu à cette occasion repréciser le cadre législatif, et les documents



Réunion publique

“supra” dans lequel doit s’inscrire le PLU : SRADDET de Nouvelle-Aquitaine [Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire], SCOT [Schéma de cohérence Territoriale] de Limoges...

Rappelons qu’une boîte à idées destinée à recevoir toutes les remarques, observations et demandes est à votre disposition dans les locaux de la mairie aux horaires d’ouverture habituels.

Photovoltaïque

Depuis que le nouveau monde a été réveillé en sursaut pour découvrir le réchauffement climatique, les projets verts, essentiellement photovoltaïques, se multiplient depuis le nord de notre département, sur des terres en difficulté et au prix du terrain agricole peu élevé.

Sur le papier le projet coche toutes les cases en louant des terres à des prix beaucoup plus importants pour des projets dits écologiques. Bref le nouveau monde a réussi le tour de force de monétariser l’écologie et de la rendre banquable.

D’un point de vue plus pratique, on artificialise, même si on ne veut pas l’admettre en jouant sur les mots, des terres agricoles qui ont vocation à produire des céréales ou du pâturage pour des animaux, ce qui semble paradoxal quand on parle en même temps d’indépendance alimentaire et de rapatriement de la production. L’autre souci concerne le dimensionnement de ces projets, peu variable en fonction du lieu, puisqu’on recherche la rentabilité. Là on s’éloigne déjà du territoire, qui n’a pas envie de devenir une zone industrielle, et de son écologie.

Cette approche pose problème aux communes, lorsque les projets leur sont présentés. On demande l’avis de la commune, qui n’est que consultatif, parmi d’autres, et la décision se prend au final entre la préfecture et la chambre d’agriculture.

Si certains projets tiennent la route, d’autres semblent beaucoup plus spéculatifs. Cela interroge sur l’avenir de l’agriculture si des terres agricoles se couvrent de panneaux. Quel avenir si des terrains rapportent plus en les louant à une entreprise qu’à un paysan ?

Les concrétisations des programmes de développement durables donnent parfois l’impression de faire partie du problème plutôt que de la solution. Et comme on disait autrefois, ce n’est pas la queue qui remue le chien.

Emplois occasionnels

La municipalité est parfois confrontée à des absences ponctuelles, parfois non prévues, ou des arrêts de courte durée des agents communaux. Nous sommes à la recherche de personnes pouvant effectuer des remplacements dans les services,

notamment sur les postes d’entretien des locaux, garderie... Les personnes intéressées peuvent se faire connaître au secrétariat de la mairie, pour laisser leurs coordonnées, afin de pouvoir être appelées en cas de besoin.

Diplôme secrétaire de mairie

2023 DIPLÔME UNIVERSITAIRE

RESPONSABLE D'ADMINISTRATION COMMUNALE

• Début de la formation : octobre 2023
• Fin de la formation : avril 2024 suivi d'un stage de professionnalisation à partir de mai 2024

LES INSCRIPTIONS :

Elles sont possibles **jusqu'au 20 août 2023** via le lien suivant : <https://www.ipag.unilim.fr/2023/04/28/candidature-du-responsable-dadministration-communale-secretaire-de-mairie/>

CONTEXTE

Face aux départs massifs en retraite et à la pénurie d'agents sur les postes de secrétaires de mairie, le Centre de Gestion de la Haute-Vienne et l'IPAG de Limoges proposent un Diplôme Universitaire de responsable d'administration communale.

Il est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux salariés, agents et demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière avec un niveau BAC + une expérience d'au moins trois ans.



LES DÉBOUCHÉS

Postes de secrétaire de mairie, responsable de service ressources humaines, responsable de service finances, responsable administratif.

Le DU valide un niveau bac +3 et prépare aux concours de la fonction publique territoriale.

LE DESCRIPTIF

256 heures de formation et un stage de 8 semaines en collectivité.

Lieu des cours : IPAG site de Turgot et Faculté de Droit et des Sciences Économiques
Planning : séminaire de 4/5 demi-journées deux fois par mois du jeudi au samedi matin
Cette formation est uniquement en présentiel.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les informations sur le site du CDG 87 www.cdg87.fr ou celui de l'IPAG de Limoges : www.ipag.unilim.fr/formations/DU-dadministration-communale.



ACCÉDEZ À
L'EMPLOI
PUBLIC
LOCAL

CONTACT CDG

Sabine LE MAGOAROU, Responsable du Pôle Prestations RH, Emploi et Compétences.



sabine.lemagoarou@cdg87.fr

05.55.30.08.53



19

Espace Aqua'Noblat

La piscine Aqua'Noblat, située avenue Léon Blum à Saint Léonard de Noblat, dispose, en intérieur, d'un grand bassin sportif de 25x15 m, d'un bassin ludique de 120 m² de profondeur 0,40 à 1,30 m ainsi que d'une pataugeoire. L'été, un bassin ludique de 300 m² équipé de deux couloirs de nage de 25 m est également ouvert en extérieur.

L'Aqua'Noblat propose également un espace détente avec un spa, un sauna et un hammam, accessibles aux heures d'ouverture.

Plusieurs activités sont proposées toute l'année : cours de natation, aquaphobie, aquagym, aquafitness, aquabike...

Des boissons et des encas sont disponibles toute l'année à l'accueil, ainsi que dans un espace cafétéria ouvert l'été près du bassin extérieur.

HORAIRES D'OUVERTURE



Période scolaire* :

Lundi : 12h-14h
Mardi : 12h-14h et 16h30-19h30
Mercredi : 13h-19h
Jeudi : 12h-14h et 16h30-19h
Vendredi : 12h-14h et 15h30-20h30
Samedi : 15h-19h
Dimanche : 9h30-12h30

* En période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12h à 14h, seul le bassin sportif est accessible.

Petites vacances scolaires :

Lundi et jeudi : 12h-19h
Mardi : 12h-19h30
Mercredi : 10h-19h
Vendredi : 12h-20h30
Samedi : 15h-19h
Dimanche : 9h30-12h30

Vacances d'été

Lundi et vendredi : 14h-19h30
Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche : 14h-19h

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre

Pour toute information :

Tél. **05 87 22 99 10**



Le Bulletin de Saint-Paul N°73

Conseil Municipal des Enfants



Les huit jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants font leur place dans la vie de la commune. Plusieurs idées ont déjà émergé, et ils ont mené leur première action le samedi 3 juin, avec une opération « Nettoyons la nature ». Ils ont commencé par réaliser les affiches, puis ont participé à la distribution du matériel prêté par le SYDED et à l'organisation des deux circuits. Les enfants ont pu constater que le principal déchet récolté était les mégots, jetés en grand nombre, notamment sur le parking de l'école. Ils souhaitent réfléchir pour sensibiliser les adultes et trouver une solution à cette pollution.

Les jeunes élus participent aussi, dans la mesure du possible, aux cérémonies commémoratives, aux côtés des élus du Conseil Municipal.

Au mois de novembre, les membres du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Enfants iront à Paris, à l'Assemblée Nationale, à l'invitation de Stéphane Delautrette, député de la circonscription.

La Vie de La Commune

Repas des aînés

Les aînés ont enfin pu se retrouver, après 2 ans d'absence, pour le traditionnel repas offert par la commune et concocté par le restaurant Les deux Cygnes. L'ambiance était assurée par le Balasam.



Les colis, préparés avec des produits locaux, ont été distribués par les élus aux aînés de plus de 72 ans, absents au repas et résidant sur la commune ou en EHPAD.



Vœux



Cérémonie de retrouvailles après 2 ans d'absence, c'était une première pour les élus sortis des urnes en 2020. Les Saint-Paulois sont venus nombreux à la salle des fêtes, et ont pu également faire connaissance avec les jeunes du conseil municipal des enfants. Étaient présents Annick Morizio, conseillère départementale du canton, et première vice-présidente du Conseil Départemental, et Stéphane Delautrette, député de la circonscription, qui après ses vœux, invitait les jeunes élus à visiter l'Assemblée Nationale avec lui.

La Vie de La Commune



Formation premiers secours

L'association Saint-Paul Gym a organisé en ce début d'année trois sessions de formation aux premiers secours pour ses adhérents, avec le concours des sapeurs-pompiers. A cette occasion la municipalité a pu faire bénéficier de cette formation sept de ses agents communaux.

Loto La Marelle

Le traditionnel loto de l'association des parents d'élèves « La Marelle » a connu un vif succès !



Printemps Culturel



Concert de l'Harmonie Municipale



Théâtre avec la troupe « Résonance Briance »

Le Printemps Culturel a été riche et varié : deux concerts, une pièce de théâtre et une exposition d'aquarelles, organisés par la municipalité et entièrement gratuits pour les spectateurs.



Exposition Michèle Pédandola



Concert du groupe Doggy

La Vie de la Commune

Opération Haiecolier

La commune, l'école de Saint-Paul et l'ACCA ont participé à la troisième édition de l'opération Haiecolier initiée par la Fédération Départementale des Chasseurs. Les élèves du CP au CM2 ont commencé par travailler en classe sur les notions d'écosystème et de biodiversité, et plus particulièrement sur tous les enjeux environnementaux de la haie, à partir du coffret remis par la Fédération. Et le **21 mars**, jour du printemps, les écoliers, leurs enseignants, des

élus et des membres de l'ACCA se sont retrouvés sur le site des Pradelles. Une centaine d'arbres et arbustes, fournis par la Fédération Départementale, ont été plantés en bordure du chemin des Basses Piauleries, sur le sentier de randonnée du Menhir. Le site choisi est accessible à pied de l'école, il est proche du bourg et du plan d'eau, les enfants pourront donc aisément suivre le développement de cette haie.



Fête de l'Âne

La traditionnelle fête de l'Âne a eu, malgré une météo capricieuse, ses animations habituelles : marché asin, marché artisanal, stands des associations, épreuve de maniabilité...



Une nouveauté cette année, avec la **chauffe du four à pain communal par l'association À Fleur de Pierre**, qui a offert la traditionnelle collation aux marcheurs à l'arrivée de la **randonnée pédestre organisée par Saint Paul Ânes**.



L'exposition riche et variée, avec cette année encore de nouveaux talents, a pu attirer petits et grands à la salle des fêtes durant les deux jours.

La Vie de La Commune

Concerts JMF

La délégation des Jeunesses Musicales de France a proposé un concert en janvier, « **Cavalcade en Cocazie** » et un autre en avril « **Lubulus et Alaïs** ».



Sept écoles du secteur font partie de la délégation, et ce sont en moyenne 250 à 350 élèves qui assistent à chaque spectacle. Merci à tous les enseignant(e)s pour leur participation, nécessaire pour assurer la pérennité de la délégation .



Gala de danse

Comme chaque année, l'école de danse Studio Art et Forme de Pierre-Buffière, dirigée par David DEBERNARDI, a donné son spectacle le dernier week-end de mai. Mise en scène de la déesse GAÏA, une histoire opposant le Bien et le Mal entre la vie Humaine et la vie Animale ainsi que la force de la Nature. Pour débiter l'histoire, David a diffusé une vidéo tournée avec tous ses danseurs au milieu de la nature, dans des situations



climatiques humides et froides. Des chorégraphies toujours aussi précises qu'exceptionnelles, avec des costumes et accessoires parfaitement adaptés. Sur une durée de 3 heures un mélange de styles (modern-jazz, danse contemporaine, street-jazz, yin-yoga) avec des jeunes danseurs à partir de 4 ans et des adultes.

Retrouvailles anciens élèves

Pour la 29^e fois, Jean Marcheix a réussi cette année encore à réunir une trentaine des anciens élèves des écoles de Saint-Paul et de Chandas. L'école de Chandas n'existe plus, et celle de Saint-Paul a bien changé, mais tous étaient ravis de se retrouver et fêter leurs retrouvailles autour d'une bonne table aux Deux Cygnes.



Musiques actuelles

Le concert de fin d'année de l'école de musique intercommunale a eu lieu le 3 juin. Comme chaque année, le public nombreux a pu apprécier le travail accompli par leurs élèves et leurs enseignants.

La Vie de la Commune

Nettoyons la nature

« Nettoyons la nature », première action du Conseil Municipal des Enfants, a rassemblé une trentaine d'enfants et d'adultes. Ils ont récolté un butin plutôt mince, qui reflète le travail quotidien des agents communaux et les actions de sensibilisation. Seul point noir : la grande quantité de mégots, trouvés partout.



Fête de la Fraternité

La commune de Saint-Paul a accueilli la 3^e édition de la Fête de la Fraternité le week-end des **10 et 11 juin**, date anniversaire de la libération du camp d'internement de Saint-Paul en 1944.

Créée en 2019 et co-organisée tous les deux ans par la commune et l'Association des Amis de la Fondation de la Mémoire de la



Déportation (AFMD), cette manifestation veut faire vivre la mémoire, et faire le lien entre les indésirables d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Une quinzaine d'associations et organisations étaient présentes, ainsi que 3 expositions, afin de sauvegarder cette mémoire et surtout la mettre en miroir avec le présent. Ce week-end fut ponctué de moments de débats et d'autres plus festifs, avec des concerts des Mokets et de Valsaviris ainsi qu'une représentation particulièrement émouvante de la pièce "Oradour" par le Théâtre du Printemps.



La Vie de La Commune



N3L



La N3L (Nocturne des 3 Limousines), course pédestre qui relie Saint-Paul à Eyjeaux puis Feytiat a regroupé pas loin de 500 participants cette année. L'association Saint-Paul Running était pour la première fois présente au départ.

Une cinquantaine d'enfants ont participé à la course des enfants, qui se déroule à Saint-Paul. De nombreux enfants de la commune ont pris le départ. Les coupes et les médailles ont été remises par les élus des conseils municipaux d'enfants et de jeunes de Saint-Paul et Feytiat.

Merci au Foyer Culturel Laïque de Feytiat ainsi qu'aux bénévoles de la commune qui répondent toujours présents pour être signaleur ou commissaire.

Vide-greniers

Une trentaine d'exposants a participé au vide grenier organisé cette année le **18 juin** par l'association **À Fleur de Pierre**.



Concours de pétanque

C'est sous un magnifique ciel bleu et un soleil très chaud que le concours de pétanque organisé par l'association La Pétanque Saint Pauloise a eu lieu le **samedi 24 juin**.

Ce ne sont pas moins de 38 équipes qui se sont affrontées durant tout l'après-midi. Cette journée a été ponctuée par un événement des plus importants pour l'association, l'anniversaire de son doyen, Jean Louis Laplanche, qui soufflait ses 89 bougies. Ce fut un moment joyeux et très chargé en émotion.

Rendez-vous pour le **prochain concours** qui aura lieu le **samedi 9 septembre**.



Du côté de l'école

Labellisation E3D

Suite au dossier déposé par M. Pusset, directeur, l'école vient d'obtenir le label "Ecole E3D" : Ecole Engagée dans une Démarche de Développement Durable. Cette labellisation reconnaît le travail de la municipalité et de l'équipe enseignante, et les efforts réalisés depuis des années. Le développement durable, ce n'est pas uniquement la défense de l'environnement mais également le « vivre ensemble ». De nombreuses actions ont été mises en place : les ateliers périscolaires qui, outre leur intérêt propre, favorisent le lien intergénérationnel, les activités physiques, dans le cadre des 30 minutes d'activité physique quotidiennes, les réflexions et réalisations menées par la municipalité autour des repas des élèves, etc...



Pour obtenir cette labellisation, M. Pusset a également mis en avant le conseil des élèves de l'école, qui existe depuis des années à l'école de Saint-Paul, les activités menées conjointement avec la bibliothèque de Saint-Paul, grâce à la municipalité, les « services écologie » dans les classes de l'élémentaire, et les efforts concernant l'alimentation des élèves, qui est pensée depuis son approvisionnement, l'équilibre des repas, jusqu'à la gestion de ses déchets. Le volet environnemental a mis en avant les travaux réalisés à l'école, depuis l'architecture au mode de chauffage, en passant par le choix des matériaux employés. Le label est valable pour une durée de 3 ans.

Activités périscolaires

Les bénévoles qui participent aux études surveillées et aux ateliers périscolaires, ainsi que ceux qui accompagnent les enfants aux séances de piscine sur le temps scolaire ont été chaleureusement remerciés par la commune autour d'un pot convivial le 29 mai. C'est grâce à eux que la commune peut offrir chaque année à tous les enfants de l'école des activités de qualité, variées et renouvelées, allant du scrabble à la danse country, en passant par le travail du cuir, le yoga, le jardinage...

Fête de l'école

Après une matinée d'installation sous la pluie, la météo, plus clémente l'après-midi, a permis aux enfants et aux parents de profiter des nombreuses activités organisées par la Marelle à l'occasion de la fête de l'école.



Jeux inter-villages



L'équipe de Saint-Paul au départ !



À l'arrivée à Saint-Genest-sur-Roselle...



Saint-Paul termine 5^e sur 8 équipes...



L'association de Saint-Genest-sur-Roselle « La pépue » a relancé les jeux inter-villages qui n'avaient pas eu lieu depuis une dizaine d'années. Ce sont 8 communes qui ont présenté une équipe le **dimanche 9 juillet**. Olivier Grandjean, élu municipal délégué aux associations et Alexandre Lajoumard, capitaine de l'équipe Saint-Pauloise ont œuvré pour constituer une équipe. Ils remercient Saint-Paul Ânes pour les tee-shirts !

Le Bulletin de Saint-Paul N°73

Commémorations



30 avril



8 mai



18 juin

Ateliers seniors

L'Association d'aide aux personnes à domicile, l'**ADPAD**, propose des ateliers d'animation **gratuits** à destination de toutes les personnes de 60 ans et plus. Sandrine, l'animatrice de Saint-Paul, accueille les participants les mercredis de 14h30 à 17h dans la salle des associations de Saint-Paul pour des activités variées : atelier créatif, activité physique adaptée (gym douce), jeux de société, atelier floral, etc... Un véritable moment d'échange, de détente et de plaisir qui se clôture par une collation.

Renseignements et inscriptions :

Nathalie Cibert **06 33 87 92 04** n.cibert@adpad87.fr
ou le standard de l'ADPAD au **05 55 10 01 31**.

Jeux et papotages

Chaque 1^{er} mercredi du mois, à 15h, à la salle des associations, vous pouvez venir jouer et papoter !



Accompagnement numérique

Si vous souhaitez un accompagnement à l'utilisation des outils numériques, des ateliers gratuits existent. Vous pouvez contacter l'escalier au **05 19 09 00 30**.

Agenda 2nd semestre 2023

1 ^{ers} mercredis du mois	Jeux et papotage
Tous les mercredis sauf le 1 ^{er} du mois	Ateliers ADPAD
19 août	Chasse et campagne en fête. Batteuse à l'ancienne
22 août	Visite lecture « Autour du tram », par le Pays d'Art et d'Histoire
2 septembre	Fête de l'Agriculture et concours de labour
9 septembre	Concours de pétanque
12/13 septembre	Reprise des cours de gym et Yoga
23/24 septembre	Bazar à la ferme

30 septembre	Forum des associations et artisans commerçants de Saint-Paul
7 octobre	Randonnée nocturne, organisée par Saint-Paul Gym
14 octobre	Le jour de la nuit
14/15 octobre	Graines au vent
4 novembre	Formation aux premiers secours
11 novembre	Commémoration
11 novembre	Thé dansant
25 novembre	Concours de belote de l'ACCA
22 décembre	Fête de Noël de La Marelle

Fête de L'Agri'Culture 2023

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Pierre-Buffière et du département de la Haute-Vienne organisent la Fête de l'Agri'Culture, le **samedi 2 septembre** à Saint-Paul au lieu-dit « Le Népoulaud ». Cet évènement incontournable permettra de promouvoir le métier d'agriculteur, de rassembler des passionnés et de faire connaître le monde agricole. Lors de cette journée, le public aura l'occasion d'échanger avec des professionnels.

Figurent au programme le concours cantonal de labour le matin et la finale du concours départemental en début d'après-midi.

De nombreuses autres animations seront proposées lors de cette manifestation, afin d'amuser petits et grands.

Restauration midi et soir, exclusivement constituée de produits locaux.

Le site sera accessible uniquement par la D7B (route de Saint-Léonard)

Pour plus de renseignements, consultez le site internet de la mairie de Saint-Paul : <https://mairie-stpaul87.fr>, ou contactez-nous au : **07 86 29 05 66**.



Graines au Vent

La 3^e édition de Graines au Vent se déroulera **du 9 au 15 octobre 2023** : En semaine des journées techniques et des animations pour les scolaires, et une **manifestation grand public le week-end des 14 et 15 octobre** : des balades, des expositions, des stands d'associations et de professionnels, un troc de graines et de plantes... C'est à une véritable fête de la nature que vous êtes convié !

Le samedi 14 au soir une manifestation dans le cadre du Jour de la Nuit

Food truck pour restauration sur place le dimanche.

Le programme complet sera disponible sur le site internet de la mairie.

L'entreprise **MAGNAVAL** a changé de propriétaire, l'entreprise **SAS FAURE APPRO** vous accueille désormais au Petit Chaleix.



Bonjour,
La **SAS FAURE APPRO** est un négoce agricole familial présent sur le territoire depuis de nombreuses années.

Nous sommes situés à St-Martin-Ste-Catherine, à la frontière entre la Creuse et la Haute Vienne, en bordure de l'axe St-Léonard-de-Noblat/Bourganeuf. Notre entreprise est composée à ce jour de 10 salariés, répartis entre les livraisons, l'administratif, le commerce et la direction. Nous sommes structurés de manière à assurer le meilleur service possible à nos clients.

Notre volonté est de travailler sur la continuité de la famille Magnaval, et de vous proposer les mêmes services que pouvaient le faire Brigitte, Fabien et leurs enfants.

Nous sommes heureux de poser nos valises dans cette ville dynamique riche de nombreux commerces. L'accueil qui nous a été réservé jusqu'à présent nous donne énormément de motivations pour la suite.

Le magasin reste bien évidemment ouvert du lundi au samedi matin, Alexandre est présent pour vous recevoir et vous conseiller. La ligne téléphonique **09 81 16 75 99** reste inchangée. L'activité de négoce reste elle aussi identique, les fournisseurs historiques des ETS Magnaval seront toujours présents.

Nous mettons tout en œuvre pour que cette transition soit la plus fluide pour vous. La communication et les relations humaines restent les bases de notre métier, n'hésitez donc pas à nous remonter vos interrogations, vos besoins et vos remarques.

Les co-dirigeants



À gauche Rémy Vacher, à droite Stéphane Talabot.

Ouverture de l'atelier de **Ludivine DELSUC** « **Designances** » situé 11 rue du 11 Novembre 1918.

DESIGNANCES est un site e-commerce qui propose des objets porteurs d'une histoire. Ludivine les dénêche, les révèle et les sublime de façon à ce qu'ils trouvent une place dans les intérieurs d'aujourd'hui.

Ludivine Delsuc
designances.com

Une nouvelle manière de consommer du beau

Vente d'objets déco et de petit mobilier chinés
Dépôt/Vente sous conditions
Design - Création
Achat - Conseil

06 42 55 29 25
contact@designances.com
Atelier 87260 Saint Paul



Une **sophrologue, Carole DUCHÉ-NARBONNE** est installée sur la commune.



Contacts : 07.45.06.22.19
dunaha.contact@gmail.com

Depuis le mois de février, Alice et Valentin Letellier ont pris le relais de Catherine et Christophe Louradour. L'enseigne a changé, mais c'est toujours Christophe qui fait le pain. Valentin, pâtissier et glacier, propose un large éventail de glaces et pâtisseries, des plus classiques aux plus originales, comme l'Utopie, qui a donné son nom à la boutique.

L'Utopie - 5, rue du 11 Novembre
05 87 50 19 54



La rue Jean-Paul Lafay



Si peu de voies de Saint-Paul portent le nom d'une personne, celle qui part perpendiculairement de l'avenue de Limoges pour longer le garage et rejoindre le plan d'eau, porte le nom d'un ancien habitant de Saint-Paul, autrefois adjoint au maire, et au destin tragique : la rue Jean-Paul Lafay.

D'une famille originaire de Pierre-Buffière, Jean-Paul Lafay s'installe à Saint-Paul, avenue de Limoges, en rachetant l'ancienne demeure du docteur Bousseaut à la fin des années 60. Marié, père de 2 enfants et vétérinaire de profession, il installe son cabinet dans une annexe de son domicile. Il prend la succession d'un autre vétérinaire de Saint-Paul, au même patronyme mais sans lien de parenté.

En 1971, il se présente aux élections municipales de Saint-Paul et devient l'adjoint de M. Roux, maire. De nature calme et peu bavard, il prendra part aux réalisations de ce premier mandat très actif : école, création du lotissement du Métayer et aménagement du plan d'eau, nouveau bâtiment de la Poste... Réélu en 1977, toujours avec M. Roux, il quittera néanmoins Saint-Paul peu après pour la Corse.

Le premier contact avec la Corse remonte à 1964 par sa belle-famille. Il effectue un remplacement de vétérinaire sur l'île. De retour en Limousin, il gardera l'idée de s'y installer un jour.

L'opportunité se présente à la fin des années 70, où un vétérinaire prend sa retraite, et cède son cabinet et sa clientèle en Corse. Toute la famille part alors s'installer à Corte.

Son histoire personnelle va alors rencontrer celle plus tourmentée des relations entre la France continentale et la Corse.

Depuis les événements d'Aléria deux ans auparavant, et l'avènement du nationalisme corse moderne, les bombes explosent régulièrement sur l'île de Beauté.

Installé à Corte, Jean-Paul Lafay connaît un début de carrière en Corse sans histoire, mais tout va bientôt changer. Il reçoit sa première lettre de racket à l'été 1982 puis diverses menaces.

Dans l'après-midi du 31 décembre 1982, c'est pour avoir refusé de se soumettre au chantage de l'impôt révolutionnaire que, dans son cabinet, le vétérinaire continental reçoit deux balles, à quelques heures du réveillon. Retrouvé dans une mare de sang, il est hospitalisé et s'en sort miraculeusement.



Jean-Paul Lafay sur son lit d'hôpital en janvier 1983

La photo du praticien sur son lit d'hôpital est à la Une de la plupart des journaux. Elle suscite une telle émotion que, deux jours plus tard, le gouvernement Français annonce la dissolution du FLNC.

Après l'attentat de la Saint-Sylvestre, Jean-Paul Lafay anime une association d'aide aux victimes du terrorisme puis en devient le président. Il ne mâche pas ses mots contre les nationalistes et la violence.

La violence, c'est encore le thème du débat organisé par FR3 le 16 juin 1987 dans ses studios d'Ajaccio. Et dans la nuit du 16 au 17, alors qu'il sort des studios après avoir participé à un débat contradictoire sur

Histoire

la violence, des tireurs attendent le vétérinaire: le docteur Jean-Paul Lafay est assassiné de plusieurs balles. On le verra mourir presque en direct à la télévision.

Cet assassinat soulève l'indignation générale, en Corse comme sur le continent. Au Conseil des ministres, le 17 juin, le président de la République François Mitterrand souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour frapper les coupables, tandis que Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, déclare vouloir « mettre à la raison » les responsables du terrorisme.



Paris Match juillet 1987

Le 20, les obsèques du vétérinaire donnent lieu à une opération « Corse, île morte » à laquelle s'associent majorité et opposition. Élus de droite et de gauche se sont retrouvés pour les obsèques de Jean-Paul Lafay à Corte. Le maire de Saint-Paul et quelques proches de l'ancien vétérinaire de notre commune se rendent également sur place.

À partir du 23, et pour la première fois en Corse, les portraits de six nationalistes clandestins recherchés par la police sont affichés dans les lieux publics. Une récompense pouvant aller jusqu'à un million de francs est promise à toute personne qui peut fournir des renseignements.

Les assassins ne seront jamais retrouvés.

Dans le même temps, Saint-Paul voyait alors son aspect changer par les réalisations auxquelles

Jean-Paul Lafay avait lui-même participé comme adjoint. La création d'un lotissement et du plan d'eau avait considérablement modifié et augmenté les volumes de circulation de véhicules dans le bourg. Il fallait alors désengorger le carrefour devenu dangereux en haut du bourg, entre la rue d'Artrat, l'avenue de Limoges et la rue du Stade.

La commune avait fait l'acquisition en 1984 d'une maison très dégradée, et de la parcelle derrière-celle-ci, à hauteur du 38 avenue de Limoges. L'objectif est de démolir la maison et de créer une voie de communication entre l'avenue de Limoges et la rue du Stade, et ainsi déplacer la circulation.

Les travaux seront pour la plupart réalisés en régie par les employés communaux. Bientôt il faudra donner un nom à cette nouvelle voie.

Donner un nom à une rue, ce n'est pas anodin. C'est fait pour rester dans le temps. Et sauf exception, on ne donne pas le nom d'une personnalité vivante.

Concrètement, les propositions des noms des rues peuvent venir de n'importe quel habitant. C'est ensuite au maire et au conseil municipal de trancher. Aucun article de loi ne régit cette procédure, tout comme il n'est pas obligatoire de nommer les bâtiments publics.

La route nouvellement construite entrera en service quelque temps après le décès du Dr Lafay et portera assez logiquement, sur décision du conseil municipal, le nom de son serviteur tragiquement disparu.



Création de la rue Jean-Paul Lafay par les agents communaux

